



CULTURE, ÉCONOMIE, SANTÉ

Motion des Maires de la CASA pour l'assouplissement des règles de confinement annoncées dans les Alpes-Maritimes

Suites aux annonces du Préfet des Alpes-Maritimes du lundi 22 février 2021, le Bureau des Maires de la CASA a adopté, à l'unanimité, la motion ci-dessous.

Publié le 23 février 2021

"Les Maires de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis réunis ce lundi 22 février 2021 en Bureau Communautaire ont pris connaissance des mesures renforcées de lutte contre l'épidémie de Covid 19 pour les Alpes-Maritimes, annoncées ce jour par Monsieur Le Préfet.

Sur la forme, les mesures envisagées ont fait plus l'objet d'une information que d'une réelle concertation auprès des Maires du Département, et comme lors de la mise en place du couvre-feu à 18 heures qui s'est avéré inefficace dans les Alpes Maritimes, force est de constater que cette fois encore nous n'avons pas été entendus.

Autant nous partageons les mesures annoncées concernant la limitation des jauges dans les grandes surfaces, ainsi que les mesures de respect des gestes barrières et les contrôles aux frontières, en particulier à l'aéroport qui auraient déjà dû être mises en place, autant **nous désapprouvons les mesures de confinement annoncées les deux prochains week-end, dont l'impact sanitaire sera limité alors qu'elles pénaliseront gravement les activités familiales, sociales et économiques.**

Conscient que la meilleure solution pour sortir de la crise sanitaire est la vaccination l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis demandent également que l'augmentation du nombre de doses de vaccins de 4 000 unités, telle qu'annoncée par le Ministre de la Santé, devienne une dotation hebdomadaire supplémentaire pérenne, de façon à rattraper le retard pris les semaines passées face à la pénurie et à ramener à moyen terme une situation sanitaire stable.

Considérant que le confinement le week-end dans toutes les communes de l'unité urbaine de Nice **va entraîner des difficultés pour de nombreuses familles de notre territoire** et que par ailleurs cette mesure s'avère très aléatoire sur le plan de son efficacité sanitaire,

Les maires de la CASA demandent que les nouvelles mesures décidées par Monsieur Le Préfet soient assouplies et adaptées pour le territoire de la CASA, afin que les sorties familiales soient autorisées jusqu'à 3 heures au lieu d'une heure comme prévu, dans tous les espaces naturels, les parcs, jardins et le littoral dans des conditions sanitaires strictes.

Nous demandons également que le taux d'incidence, ainsi que le pourcentage de positivité de l'ensemble du territoire du département des Alpes-Maritimes et de chaque agglomération, nous soient communiqués de façon hebdomadaire, afin d'être en mesure de juger objectivement de l'évolution de la situation sanitaire de chaque territoire dans les Alpes Maritimes."